

Séance du comité administratif du 4 octobre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 4 octobre 2022, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

- M. Jocelyn Bédard, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
- M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville
- M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
- M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

- M. Raphaël Teyssier, directeur général
- M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
- M^{me} Martine Chaput, secrétaire de direction.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 6 septembre et séance extraordinaire du 21 septembre 2022 – Procès-verbaux – Suivis et adoption
5. Administration
 - 5.1 Préparation du rapport financier 2022 – Offre de services professionnels – Autorisation
6. Ressources humaines
 - 6.1 Classes salariales 2023 – Adoption
 - 6.2 Mise en œuvre des classes salariales 2023 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 1 du budget) – Autorisation
 - 6.3 Mise en œuvre des classes salariales 2023 – Personnel du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (Partie 2 du budget) – Autorisation
 - 6.4 Mise en œuvre des classes salariales 2023 – Personnel du service d'ingénierie (Partie 3 du budget) – Autorisation
 - 6.5 Rémunération des élus – Indexation – Autorisation
 - 6.6 Conseiller en ressources humaines – Remplacement d'un congé de maternité – Embauche – Autorisation
 - 6.7 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion – Autorisation
 - 6.8 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Transfert – Autorisation
 - 6.9 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Fin d'un remplacement – Autorisation
7. Finances
 - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
 - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Correspondance – Documents déposés
 - 8.1 Légion royale canadienne – jour du Souvenir et campagne du coquelicot
 - 8.2 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Mise en œuvre de la *Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure*
 - 8.3 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Réponse à notre résolution numéro 2022-08-220 (problématique de délai de traitement)
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

Séance du comité administratif du 4 octobre 2022

1. Ouverture de la séance

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2022-10-158 Sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2022-10-159 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 6 septembre et séance extraordinaire du 21 septembre 2022 – Procès-verbaux – Suivis et adoption

CA-2022-10-160 ATTENDU le dépôt des procès-verbaux des séances tenues par le comité administratif les 6 et 21 septembre 2022;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2022 tels que rédigés et d'autoriser leur signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Préparation du rapport financier 2022 – Offre de services professionnels – Autorisation

CA-2022-10-161 ATTENDU QUE la MRC doit renouveler le mandat d'audit des livres comptables et la préparation du rapport financier pour l'année 2022;

ATTENDU l'offre de prix proposée par Groupe RDL Solutions comptables pour les services qui seront rendus à la MRC pour l'année 2022 au montant de 19 500 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de prix de la firme Groupe RDL Solutions comptables et de retenir ses services afin d'agir comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2022, au montant de 19 500 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Classes salariales 2023 – Adoption

CA-2022-10-162 ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'adoption des classes salariales des employés de la MRC pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'ADOPTER les classes salariales applicables pour l'année 2023 pour les employés de la MRC de L'Érable, conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Mise en œuvre des classes salariales 2023 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 1 du budget) – Autorisation

CA-2022-10-163 ATTENDU l'adoption des classes salariales des employés de la MRC pour l'année 2023 en vertu de la résolution numéro CA-2022-10-162;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER la mise en œuvre des classes salariales du personnel de la MRC de L'Érable (Partie 1 du budget) pour l'année 2023, conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Mise en œuvre des classes salariales 2023 – Personnel du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (Partie 2 du budget) – Autorisation

CA-2022-10-164 ATTENDU l'adoption des classes salariales des employés de la MRC pour l'année 2023 en vertu de la résolution numéro CA-2022-10-162;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la fixation des taux horaires des pompiers sur appel, pour l'année 2023 du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER la mise en œuvre des classes salariales et des taux horaires pour l'année 2023 du personnel du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (Partie 2 du budget), conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Mise en œuvre des classes salariales 2023 – Personnel du service d'ingénierie (Partie 3 du budget) – Autorisation

CA-2022-10-165 ATTENDU l'adoption des classes salariales des employés de la MRC pour l'année 2023 en vertu de la résolution numéro CA-2022-10-162;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER la mise en œuvre des classes salariales pour le personnel du service d'ingénierie (Partie 3 du budget) pour l'année 2023, conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

Les représentants de Notre-Dame-de-Lourdes, de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de l'entente à la fourniture de services d'ingénierie par la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Rémunération des élus – Indexation – Autorisation

CA-2022-10-166 ATTENDU le Règlement numéro 360 relatif au traitement des élus de la MRC de L'Érable, adopté le 10 avril 2019;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 8 dudit règlement, la rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER l'application de l'indexation des élus pour l'année 2023, le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 360 de la MRC de L'Érable et conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Conseiller en ressources humaines – Remplacement d'un congé de maternité – Embauche – Autorisation

CA-2022-10-167 ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 9 août 2022, a adopté la résolution numéro CA-2022-08-133 autorisant notamment l'ouverture d'un poste de conseiller en ressources humaines en remplacement d'un congé de maternité, poste à contrat à durée déterminée, à temps plein;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M^{me} Nancy Labonté à titre de conseillère en ressources humaines en remplacement d'un congé de maternité, poste à contrat à durée déterminée, à temps plein, avec entrée en fonction le 17 octobre 2022, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion – Autorisation

CA-2022-10-168 ATTENDU le poste de lieutenant à la caserne 58 (Inverness) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) laissé vacant à la suite du changement de grade de M. Philippe-Antoine Goulet;

ATTENDU QUE M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ, recommande la promotion à titre de lieutenant de M. Alexandre Bilodeau, déjà pompier à la caserne 58;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER la promotion de M. Alexandre Bilodeau à titre de lieutenant à la caserne 58 (Inverness) du SSIRÉ, rétroactivement au 1^{er} octobre 2022, et dont la période de probation sera d'une année.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Transfert – Autorisation

CA-2022-10-169 ATTENDU l'embauche de M^{me} Claudia Labrecque à titre d'apprentie pompière sur appel aux casernes 65 et 72 (Lyster et Laurierville) en vertu de la résolution numéro CA-2021-09-119;

ATTENDU QUE depuis son embauche, M^{me} Labrecque est déménagée à Plessisville;

ATTENDU les besoins à la caserne 45 (Paroisse de Plessisville);

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER le transfert de M^{me} Claudia Labrecque à la caserne 45 (Paroisse de Plessisville) à compter du 4 octobre 2022.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Fin d'un remplacement – Autorisation

CA-2022-10-170 ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2021-11-354, le conseil de la MRC a autorisé le lieutenant Daniel Demers à agir à titre de remplaçant provisoire au poste de chef aux opérations du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) jusqu'au 30 avril 2022;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2022-05-090, le comité administratif de la MRC a autorisé de prolonger la période de remplacement pour une période indéterminée;

Séance du comité administratif du 4 octobre 2022

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE METTRE FIN au remplacement, par M. Daniel Demers, au poste de chef aux opérations à compter du 4 octobre 2022.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Finances

7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2022-10-171

Sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois d'octobre 2022, comme suit :

Prévisions des dépenses

| Réquisition | Description | Montant |
|----------------|---|----------------------------|
| 4400 | BuroPro (divers) | 2 388,28 \$ |
| 4401 | Publicité L'Érable en Or (bande-annonce) | 665,00 \$ |
| 4402 | L'Avenir de L'Érable (avis public dépôt des rôles d'évaluation) | 360,00 \$ |
| 4403 | Imprimerie Fillion (cartes affaires, réquisitions) | 400,00 \$ |
| 4404 | Journal Les Affaires (abonnement 2 ans) | 50,00 \$ |
| 4405 | Plomberie 1750 (nettoyage fournaise) | 300,00 \$ |
| 4406 | Ville de Plessisville (location salle) | 150,00 \$ |
| 4407 | Formules Municipales inc. (feuilles règlements et procès-verbaux) | 800,00 \$ |
| 4408 | Vertisoft (renouvellement support SonicWall) | 4 185,68 \$ |
| 4409 | N.S. Paradis SENC (déneigement centre administratif et parc) | 16 440,00 \$ |
| 4410 | Renaud-Bray, Amazon et autres (livres - Patrimoine) | 876,22 \$ |
| TOTAL : | | <u>26 615,18 \$</u> |

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

| Description | Montant |
|--|----------------------------|
| Azimet (ajustement intégration de la rénovation cadastrale St-Ferdinand) | 873,00 \$ |
| Motoparts (pièce - Forêt) | 36,79 \$ |
| Productions Jean-Yves Grégoire inc. (publicité napperons - Transport) | 1 925,00 \$ |
| Vrac de Choix (divers - Carrefour) | 19,97 \$ |
| Therrien Couture Jolicoeur (honoraires) | 2 796,00 \$ |
| Les Constructions Alain Germain (réparation drain sur toit) | 101,38 \$ |
| Coopérative de développement régional du Québec (cotisation annuelle) | 200,00 \$ |
| A. Grégoire & Fils ltée (travaux réparation chemin - Forêt) | 1 223,22 \$ |
| Imprimerie Fillion (dépliants - Transport) | 558,00 \$ |
| L'Avenir de L'Érable (avis public dépôt des rôles d'évaluation) | 367,56 \$ |
| Vision Informatique SDM (tour Asus) | 1 080,00 \$ |
| Druide Informatique inc. (Antidote) | 288,00 \$ |
| Therrien Couture Jolicoeur (honoraires) | 464,00 \$ |
| Steve Garneau (bottes de pluie) | 150,00 \$ |
| Méchoui de L'Érable (repas midi-conférence) | 324,00 \$ |
| TOTAL : | <u>10 406,92 \$</u> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance du comité administratif du 4 octobre 2022

7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2022-10-172

Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois d'octobre 2022, comme suit :

Prévisions des dépenses

| # PO | Fournisseur | Qté | Description | \$ / Unité | Total |
|----------------|--|-----|--|-------------|---------------------|
| 10-001 | Regroupement des coordonnateurs en sécurité incendie et civile du Québec | 1 | Séminaire de formation | 185,03 \$ | 185,03 \$ |
| 10-002 | Centre d'Extincteur SL | 1 | Dépenses préautorisées | 5 000,00 \$ | 5 000,00 \$ |
| 10-003 | Arsenal Media | 1 | Location tour 97,3 / système communication | 4 200,00 \$ | 4 200,00 \$ |
| 10-004 | Grandchamp Chapiteaux | 1 | Chapiteau Prévention, sécurité civile et incendie (réhabilitation) | 2 955,00 \$ | 2 955,00 \$ |
| 10-005 | ENPQ | 7 | Formation Officier non urbain | 300,00 \$ | 2 100,00 \$ |
| 10-006 | Pneus PR | 1 | Réparation, changement pneus / véhicule 101 | 1 100,00 \$ | 1 100,00 \$ |
| 10-007 | Atelier Genytech | 1 | Programmation, alignement / camions 665, 6058 | 2 500,00 \$ | 2 500,00 \$ |
| 10-008 | Purolator | 1 | Dépenses préautorisées | 300,00 \$ | 300,00 \$ |
| 10-009 | Lettrage RD et Atelier de carrosserie | 1 | Entretien du Dodge Journey (véhicule prévention) | 3 000,00 \$ | 3 000,00 \$ |
| TOTAL : | | | | | 21 340,03 \$ |

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

| Description | Montant |
|---------------------------------------|------------------|
| ENPQ (examen) | 106,40 \$ |
| ENPQ (examen) | 276,65 \$ |
| Beaudoin & Fils Serrurier enr. (clés) | 7,82 \$ |
| TOTAL : | 390,87 \$ |

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Correspondance – Documents déposés

8.1 Légion royale canadienne – Jour du Souvenir et Campagne du coquelicot

CA-2022-10-173

ATTENDU la correspondance datée du 7 septembre 2022 de la Légion royale canadienne, filiale Arthabaska, invitant un représentant de la MRC de L'Érable à la cérémonie qui aura lieu le 5 novembre 2022 à Victoriaville, dans le cadre du jour du Souvenir;

ATTENDU QU'une contribution monétaire est demandée pour la Campagne du coquelicot;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER une contribution de 125 \$ pour la Campagne du coquelicot;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Mise en œuvre de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure

Cette correspondance est soumise à titre informatif.

8.3 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Réponse à notre résolution numéro 2022-08-220 (problématique de délai de traitement)

Cette correspondance sera soumise au conseil de la MRC à la prochaine séance.

9. Divers

Aucun point n'est ajouté.

10. Période de questions

Aucune question.

11. Levée de la séance

CA-2022-10-174

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier